

**45/70. Science et paix**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 43/61 du 6 décembre 1988, par laquelle elle a proclamé la "Semaine internationale de la science et de la paix", qui coïnciderait chaque année avec la semaine où tombe le 11 novembre,

*Constatant* que cette célébration a donné lieu à une série d'activités et d'initiatives visant à étudier et faire connaître les liens entre les progrès de la science et de la technologie et le maintien de la paix et de la sécurité,

*Considérant* que les progrès de la science et de la technologie influent profondément sur la paix et la sécurité internationales, le développement social et économique, le respect des droits de l'homme et bien d'autres aspects de la civilisation et de la culture,

*Considérant également* que les décisions politiques et économiques, de leur côté, influent de façon décisive sur l'orientation de la recherche scientifique et l'utilisation des résultats qu'elle permet d'obtenir,

*Affirmant* qu'il faut amener les scientifiques du monde entier à mieux prendre conscience de l'utilité de la science comme moyen de servir la paix, la sécurité et la coopération internationales, le développement économique et social de l'humanité, la cause des droits de l'homme et la protection de l'environnement,

*Affirmant*, en particulier, qu'il est indispensable que les scientifiques engagent un dialogue libre et ouvert entre eux, ainsi qu'avec les dirigeants politiques et le grand public, sur les progrès scientifiques et leur impact actuel et potentiel sur notre civilisation,

*Considérant* qu'il importe d'encourager les scientifiques à travailler à des fins constructives, à instaurer un climat plus propice à la limitation des armements et au désarmement et à faciliter un dialogue sur des questions importantes touchant les contributions positives que les connaissances scientifiques peuvent apporter à la paix, à la sécurité et à l'équilibre écologique,

*Considérant également* que la célébration, chaque année, d'une semaine spéciale d'action sur le thème "Science et paix" serait un bon moyen de susciter et d'accroître l'intérêt du public pour la question,

*Notant avec satisfaction* que les scientifiques et d'autres groupes professionnels ont œuvré en ce sens en organisant la première Semaine internationale des scientifiques pour la paix du 10 au 16 novembre 1986, puis en célébrant chaque année la semaine où tombe le 11 novembre,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur la célébration de la Semaine internationale de la science et de la paix de 1989 et sur la large gamme d'activités qui ont eu lieu à cette occasion<sup>2</sup>;

2. *Prie instamment* les Etats Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'encourager les universités et autres établissements d'enseignement supérieur, les académies et instituts scientifiques, ainsi que les associations professionnelles et les membres de la communauté scientifique à organiser, au cours de ladite Semaine, des conférences, des séminaires, des débats spéciaux et d'autres activités visant à étudier et faire connaître les

liens entre les progrès de la science et de la technologie et le maintien de la paix et de la sécurité;

3. *Prie instamment* les Etats Membres d'encourager la coopération internationale entre scientifiques en facilitant l'échange d'experts et d'informations;

4. *Prie* le Secrétaire général d'appeler l'attention des Etats Membres et des organisations intéressées sur l'importance de la Semaine internationale de la science et de la paix en les invitant à l'informer de leurs activités et initiatives touchant cet événement, et de lui présenter un rapport à sa quarante-septième session.

65<sup>e</sup> séance plénière  
11 décembre 1990

**45/71. Effets des rayonnements ionisants**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 913 (X) du 3 décembre 1955, portant création du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, et ses résolutions plus récentes à ce sujet, dont la résolution 44/45 du 8 décembre 1989, dans laquelle elle a notamment prié le Comité scientifique de poursuivre ses travaux,

*Prenant acte avec satisfaction* du rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants<sup>3</sup>,

*Réaffirmant* qu'il est souhaitable que le Comité scientifique poursuive ses travaux,

*Préoccupée* par les effets néfastes qui peuvent résulter, pour les générations actuelles et futures, des niveaux de rayonnement auxquels l'humanité est exposée,

*Consciente* de la nécessité de continuer à examiner et à rassembler des informations sur les rayonnements ionisants et à analyser leurs effets sur l'homme et son environnement,

*Tenant compte* de la décision du Comité scientifique de présenter, dès que les études correspondantes seront terminées, des rapports plus succincts, accompagnés de documents scientifiques, sur les sujets spécialisés mentionnés par le Comité<sup>4</sup>,

1. *Félicite* le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants de la précieuse contribution qu'il apporte depuis sa création, il y a trente-cinq ans, à une connaissance et à une compréhension plus larges des niveaux, des effets et des dangers des rayonnements ionisants, et de la compétence scientifique et l'indépendance de jugement avec lesquelles il s'acquitte du mandat qui lui a été confié à l'origine;

2. *Note avec satisfaction* que la coopération scientifique entre le Comité scientifique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement se poursuit et s'étend;

3. *Prie* le Comité scientifique de poursuivre ses travaux, y compris ses importantes activités de coordination, pour mieux faire connaître les niveaux, les effets

<sup>2</sup> A/45/601, sect. II.

<sup>3</sup> A/45/319.

<sup>4</sup> A/38/142, par. 5.